

*Présents : Bernard M, Bernard B, Michel B, Nicolas M, André C, Jean V, Monique B, Albert C, J Pierre L, Patrice Bacou*

**1) Fédérer les différentes associations de vélo du département voire départements drôme/ardèche ?**

Proposition d'Albert. Avantages et inconvénients. Ne pas faire une nouvelle association mais envisager plus de liens. On peut veiller avoir une organisation plus commune pour certains points (les subventions, les projets qui concernent tout le département) Possibilité d'avoir quelques rencontres deux fois par an, informelles dans un premier temps. Ne pas transformer REVV. Chaque association resterait indépendante, un organe fédérateur se retrouverait pour les projets plus globaux.

Relancer les autres associations pour évoquer cette possibilité ? BM relance ultérieurement pour faire le point avec elles.

**2) Adhésion ATMO «(ex ASQUADRA)**

Ok pour tous

### **3) Local de REVV**

La mairie nous propose un local. C'est en cours. Ce serait un local rue Jonchère. Il faut que M.Ranc donne son accord, au cours de cette semaine.

Le local initialement prévu rue Faventine est mieux... Mais payant !

BB suit le projet rue Faventine. L'ancien locataire nous demande de participer pour 250 euros. Il est déjà opérationnel. Un premier aménagement a été fait. La proximité de la petite place, du centre ville, la cave sont des points importants.

Possibilité de cours mécanique, d'entretien, de vélo école, de petits groupes de travail => faire la liste des activités envisageables.

Commission local : Bernard M et B, JPL aviseront sur le local qui sera le plus approprié et veillent déjà à lancer l'organisation.

1<sup>ère</sup> mission : réparer les vélos, former des volontaires, fixer un planning.

---

### **3) L'association UNISCITE ([www.uniscite.fr](http://www.uniscite.fr))**

Possibilité d'animer deux séances de formation les 5 et 7 janvier pm. 1h en salle et 1h30 circuit en ville pour des jeunes adultes de 18-25 ans. BM, Albert et Lucien sont partants. Monique pour le mercredi.

#### **4) Marquage des vélos**

Nicole S s'occupe du marquage des vélos de la prévention routière ; Carbone Zéro fait graver des VAE; Camille Vernet voudrait une autre opération marquage (plus particulièrement le président de l'association environnement du lycée est demandeur).

Pour les personnes qui font la demande de marquage, une participation aux frais est demandée, y compris pour les scolaires.

#### **5) Groupe de travail des actions PDA de la mairie de BLV :**

BB : c'est une après-midi programmée où il y aura gravage, petit circuit présenté aux employés. En lien avec Virginie Bouchet.

#### **6) Mise à jour du fichier des adhérents-volontaires**

## Compte rendu du CA du 2 décembre 2008

Écrit par JPL

Mardi, 09 Décembre 2008 16:34 - Mis à jour Mercredi, 20 Avril 2011 16:46

---

Elaborer un fichier commun pour les membres actifs. Nicole L met à jour son fichier avec les noms des volontaires que l'on connaît.

### 7) Bilan de la semaine de la mobilité :

Balade avec les élus à refaire.

Déficit de communication pour les événements plus festifs comme le mercredi aprem, le défilé de vélo déguisé et le théâtre du samedi.

Succès du test « faire les courses à vélo » parce que c'était original.

Autre idée : opération aller au ciné vélo ?

1.

### **Projet de plan schéma cyclable couleur à Vce Major**

Michel B a élaboré un plan... ce serait intéressant de l'imprimer en grand format couleur pour l'afficher dans le local. Il existe une liste de propositions également pour des aménagements éventuels. Albert a échangé sur ce point avec M.Ranc.

On demande à Valnce Major qu'il nous le sorte en grand format.

1.

### **REVV a 20 ans en 2009**

*idées BM : repas des anciens*

*balade vélo + bateau (possibilité de 70 vélos sur la péniche) On annoncerait le programme à l'AG. (12 euros par personne)*

*Commission animation : BM, Albert, MB*

**10) Préparation AG :**

Avec le vidéo-projecteur, c'est plus vivant.

Projeter le film sur le vélo-école réalisé par un professionnel sur la demande de Valence-Service

André achète la pâtisserie ; BM se charge de demander aux Verts le vidéo-projecteur.

**11) Organisation des balades**

Il faut plus structurer et recontacter l'assurance pour savoir si REVV est couvert en cas de problèmes pour les non-adhérents. JPL se renseigne auprès de l'assurance.

L'idéal serait qu'un responsable soit plus vigilant pour encadrer ceux qui guident.

## **12) Modification des statuts**

### **ARTICLE 7 : Conseil d'Administration (CA)**

- L'Association est dirigée par un conseil de membres élus pour 3 ans par l'Assemblée Générale.

Les membres du CA sont rééligibles.

- Lors du CA suivant l'Assemblée Générale, ses membres procèdent systématiquement à l'élection ou à la réélection du Bureau composé de :

- . un Président,
- . un ou plusieurs Vice-présidents,
- . un Secrétaire,
- . un Trésorier.

- Les membres du Bureau sont choisis parmi les membres du CA.

- En cas d'absences prolongées (à trois réunions consécutives), le membre du CA est considéré comme démissionnaire.

### **ARTICLE 8 : Réunions du Conseil d'Administration**

-

Le Conseil d'Administration se réunit une fois au moins par trimestre, sur convocation du Président ou du Secrétaire.

- Les décisions sont prises à la majorité des voix.

En cas d'égalité la voix du Président est prépondérante.

- Pour les décisions importantes (action en justice, modification des statuts, exclusion d'un membre du Conseil d'Administration ou d'un adhérent), la majorité des deux tiers est requise.

Modification proposée:

### **ARTICLE 7 : Conseil d'Administration (CA) et bureau**

- L'Association est dirigée par un Bureau composé à minima de un(e) Président(e), un(e) Secrétaire et un(e) Trésorier(e) qui sont élus parmi les membres du CA lors du premier CA suivant l'assemblée générale.
- En cas d'absences prolongées (à trois réunions consécutives), le membre du CA est considéré comme démissionnaire.

- L'Association est gérée par un conseil d'administration (CA) élus pour 3 ans par l'Assemblée Générale. Les membres du CA sont rééligibles.

*Doit-on définir un nombre de membres du CA min ? Max ? Ou ratio nb CA / nb d'adhérents ?*

Le CA peut décider d'intégrer entre deux AG un nouveau membre, s'il y a unanimité

- Le CA désigne en son sein des responsables d'activités qui sont responsables devant le bureau de leurs actions (journal, balades, communication ...).

## **ARTICLE 8 : Réunions du Conseil d'Administration**

- Le Conseil d'Administration se réunit une fois au moins par trimestre par mois sur convocation d'un membre du bureau

- Les réunions du CA ne sont pas ouvertes aux non-membres. Les membres peuvent y assister avec l'accord du bureau, sans droit de vote.

- Les décisions sont acceptées si elles sont validées par deux tiers des membres du CA présents . En cas d'ambiguïté, la voix du Président est prépondérante.

- Pour les décisions jugées importantes par le bureau (action en justice, modification des statuts, exclusion d'un membre du Conseil d'Administration ou d'un adhérent), la totalité des membres du CA doit prendre part au vote (procuration possible)

### **13) REVVeries :**

On attend mi-janvier, avec annonce de l'AG pour publier le journal.

## Compte rendu du CA du 2 décembre 2008

Écrit par JPL

Mardi, 09 Décembre 2008 16:34 - Mis à jour Mercredi, 20 Avril 2011 16:46

---